

général ont en grande partie échappé à notre attention dans le passé, soit en raison de la force des blocs régionaux au sein de notre organisation, phénomène qui, cette année, a sévi dans nos rangs de façon particulièrement pernicieuse. Ces différends illustrent à quel point il est important pour nous de travailler à l'avancement des droits des minorités. Ils soulignent aussi la nécessité de rechercher de nouvelles orientations qui mettent à contribution les bons offices du Secrétariat général en vue de favoriser le dialogue bilatéral. Nous devons nous donner pour objectif de favoriser l'amélioration du sort des minorités en Bulgarie et en Roumanie, avec l'appui manifeste de la Commission.

Les problèmes que pose la condition difficile des minorités sont exacerbés en période de conflit international ou de guerre civile. En Iran, la minorité baha'i a fait l'objet de répressions particulièrement graves au cours des quelques dernières années. La fin du conflit opposant l'Iran et l'Iraq a coïncidé avec la prise de mesures radicales contre la minorité kurde en Iraq, dont l'utilisation d'armes chimiques contre certains villages, ce qui a déclenché des migrations en Turquie. Ces deux situations ont été amplement documentées par des groupes internationaux respectés et voués à la défense des droits de la personne. La gravité de ces deux situations nécessite une vigilance soutenue de la part de la communauté internationale et justifie que des mesures soient prises par le Secrétaire général ou le Bureau de la Commission. Dans la Corne de l'Afrique, nous avons assisté avec désarroi à la détérioration constante du respect des droits les plus fondamentaux. Le gouvernement et les forces rebelles n'ont démontré aucune volonté politique de résoudre le conflit,